

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 268-2015

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 16 juillet 2015, le règlement numéro 268-2015 décrétant la construction de citernes incendie et autorisant un emprunt de 558 139 \$ pour en acquitter les coûts;

QUE ledit règlement a été approuvé le 27 juillet 2015 par les personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire;

QUE ledit règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 28 août 2015;

QU'UNE copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ À VILLE DE SAINT-PASCAL, CE 31^e JOUR D'AOÛT DEUX MILLE QUINZE.

Me Louise St-Pierre, OMA
greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Soleil du 1^{er} septembre 2015 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 31 août 2015.

Me Louise St-Pierre, OMA
greffière